

ENVIRONNEMENT	GRAND PORT MARITIME DU HAVRE
CHANTIER MULTIMODAL COMITE DE SUIVI ESPÈCES PROTÉGÉES N° 2 JEUDI 8 NOVEMBRE 2012	
Participants : Charles MASSE..... LH2T Christian FEUVRE.....GPMH Pascal GALICHON.....GPMH Vincent BOUTTEMYGPMH Jérôme LACROIX.....GPMH Natacha MASSU.....GPMH Jean-Pierre LANGE..... Projénor Denis SIVIGNY.....DREAL Hervé MORISSET.....DREAL Christophe BESSINETON Écologue Marie-Anne GUGLIELMITBM Chauvaud François LEBOULENGER.....Comité (GMN) Philippe HOUSSET.....Comité (CBNBL) Faustine SIMON..... Observatoire de l'Avifaune Absents / excusés : Sylvain CHAUVAUD.....TBM Chauvaud Pajaniradja KoumaranDREAL	Rédacteur : Natacha MASSU

Ordre du jour

1. Rappel des objectifs et de la gouvernance
2. Validation du compte-rendu du 25 juin 2012
3. Avancement des travaux sur le chantier
4. État des lieux des mesures environnementales en phase Chantier
5. État des lieux des mesures environnementales hors phase Chantier
6. Modalité de validation des plans de gestion et des protocoles de suivi par le CSRPN
7. Questions diverses
8. Visite de terrain

1. Rappel des objectifs et de la gouvernance

Pascal Galichon rappelle les objectifs et la gouvernance du Comité de suivi Espèces protégées. L'arrêté concerné précise que le comité est « *animé par le GPMH qui en assure le fonctionnement, le comité comprendra notamment la DREAL, des experts naturalistes confirmés (écologie scientifique, ornithologie, batrachologie, mammalogie, le Conservatoire botanique de Bailleul* » pour « *assurer la*

mise en œuvre, les suivis et l'évaluation des mesures de suppression, de réduction, de compensation et d'accompagnement du présent arrêté ».

Pour ce faire, le GPMH fournira aux experts les comtes-rendus annuels des mesures, les résultats des inventaires, les comptes-rendus de la gestion des espaces et les modalités de suivi et d'évaluation des mesures.

2. Validation du compte-rendu de la précédente réunion du 25 juin 2012

Le compte-rendu a été envoyé début juillet. Les modifications proposées par courrier électronique ont été prises en compte dans la version transmise en octobre.

Denis Sivigny indique qu'à la page 3 du document la phrase « Si une recommandation entraîne des changements substantiels par rapport à ce qui a été prévu initialement, la DREAL les validera par courrier et si nécessaire, un arrêté modificatif sera pris. » pourrait porter à confusion. En effet, si des changements substantiels sont proposés, le CNPN doit être consulté. Pascal Galichon propose d'ajouter en note de bas de page l'article 12 de l'arrêté.

Sous cette forme, le compte-rendu est validé. La version définitive sera retransmise au comité en même temps que le projet de compte-rendu de la réunion de novembre.

Suite à une remarque de Christophe Bessineton, Pascal Galichon indique qu'il portera attention au fait que tous les experts reçoivent les documents de travail. Il encourage les personnes à se manifester si les documents ne leur sont pas parvenus 8 jours avant la réunion.

3. Présentation des travaux en cours sur le chantier

Christian Feuvre rappelle la manière dont sont réparties les tâches entre les deux maîtres d'ouvrage. Le GPMH doit livrer la plate-forme à LH2T qui prendra la suite des travaux de construction et par la suite assurera la gestion du terminal trimodal.

Il indique que les préchargements sur la plate-forme sont terminés et que les déchargements commenceront prochainement. Une partie des zones ont déjà été transférées à LH2T.

LH2T a débuté ses travaux en juillet 2012. Pour l'instant, l'installation d'une partie des réseaux (réseaux secs et humides) est faite, et les travaux sur les quais fluviaux ont démarré.

Christophe Bessineton s'interroge sur les volumes de sédiments déplacés et leur origine. Christian Feuvre précise que les matériaux déplacés ont été prélevés dans le casier au Nord de la route de l'estuaire et dans un des casiers proche de Port 2000. Ces sédiments viennent des dragages de Port 2000 et du creusement du chenal environnemental. A la fin des préchargements, ils seront remis en place.

Faustine Simon remarque que les camions faisant les allers et retours entre le casier et le chantier ne respectent pas les vitesses recommandées sur la route de l'estuaire à l'est du barreau du pont de Normandie (30 km/h). Lors de la reprise du ballet des camions en mars, il sera précisé aux chauffeurs qu'ils doivent respecter ces contraintes. Le coordinateur sécurité assurera cette mission.

4. État des lieux des mesures environnementales en phase Chantier

Présenté par Marie-Anne Guglielmi - Coordinateur Environnement.

Voir le PPT en annexe.

François Leboulenger demande si pendant la migration des amphibiens à l'automne, des individus ont été contactés sur le chantier, notamment près des aménagements en leur faveur. Marie-Anne Guglielmi indique la présence de nombreux amphibiens contactés régulièrement. Par ailleurs, Marie-Anne Guglielmi précise la taille des graviers qui vont être installés au dessus du drain à l'entrée des crapauducs afin de favoriser l'écoulement des eaux.

Faustine Simon demande s'il est possible de réfléchir à un aménagement en faveur des hirondelles des rivages sur les zones de dépôts de sédiments puisque les tas de terres à l'ouest du chantier qui les avaient accueillies cette année vont disparaître. Pascal Galichon prend en compte sa remarque et indique que cette question sera examinée sans préjugé à ce stade des dispositions qui pourront être éventuellement prises. Marie-Anne Guglielmi ajoute que, de plus, un effort sera fait sur les pentes des tas de sédiment en préchargement afin qu'aucune colonie d'hirondelles ne s'installent dans des zones où les faciès sont remodelés régulièrement.

Faustine Simon demande si les espèces du livret Accueil environnement peuvent être modifiées et complétées. La coordinatrice environnement indique que le livret sera modifié en fonction des espèces présentes.

Suite à une interrogation d'Hervé Morisset sur le nombre de non-conformités constatées sur le chantier retrouvées, Marie-Anne Guglielmi indique qu'aucune non-conformité grave n'a été rencontrée pour le moment. Une attention particulière est portée à cette question à chaque réunion de chantier.

Charles Masse ajoute que c'est un processus cohérent à chaque niveau de décision. La nécessité de respect des mesures environnementales a été actée dès le début du chantier puis cette volonté est déclinée pendant les réunions de chantier. Les conclusions de ces réunions sont ensuite transmises aux salariés sur le site. Cette chaîne de décision assure la prise en compte de l'environnement lors des travaux.

5. État des lieux des mesures environnementales hors phase Chantier

Présenté par Pascal Galichon, Marie-Anne Guglielmi et Natacha Massu.

Voir PPT en annexe.

Remarque du Comité de suivi

- François Leboulenger demande à ce que, dans le tableau, soient ajoutés les chiroptères pour toutes mesures les concernant. Cette erreur sera corrigée, la demande est prise en compte.
- Philippe Housset demande que la pyrole soit intégrée dans le tableau et que les sites où elle est présente soient indiqués.
- Christophe Bessineton demande des précisions sur la gestion de la mesure M20. Lors de la prochaine réunion, le GPMR en charge de la mesure sera invité pour présenter l'état des lieux de l'action. Le plan de gestion sera transmis aux membres du comité en amont. F. Simon ajoute pour information que la ZPS sera étendue et que la zone concernée par la M20 en fait partie.
- Denis Sivigny demande à ce que soient ajoutées dans le manuel de suivi de chantier la mesure M17 et les actions sur les espèces exotiques envahissantes.
- Concernant la M18 (zone boisée de 2 ha au nord du chantier), Philippe Housset indique qu'il est favorable au fait de laisser la dynamique naturelle se faire pour assurer le boisement. Cet avis sera transmis à M. Heudron DDTM lors du rendez-vous prévu pour discuter de la gestion de cette mesure.
- M22 : le changement d'usage a été notifié aux agriculteurs. L'AOT de M. Langlois n'a pas été renouvelé, elle est désormais occupante sans titre. Un constat par huissier a été fait. M. Gréaume a envoyé un courrier faisant part du fait que la parcelle allait être remise en prairie. Les négociations sont en cours pour la suite.
- Christophe Bessineton s'interroge sur la pérennité de ces mesures. Pascal Galichon indique que la gestion est demandée pour 15 ou 30 ans en fonction du site concerné. L'information est donnée sur chaque fiche Mesure.

- Suite à une question d'Hervé Morisset concernant la gestion de la pyrole des dunes, un plan de conservation est proposé dans le livret. Il sera rediscuté lors du prochain comité. C. Bessineton suggère de prendre en compte la qualité de l'eau dans le cadre du suivi pyrole.

Pour information, Denis Sivigny indique que le campagnol amphibie est désormais une espèce protégée au titre d'un nouvel arrêté paru en novembre. Pascal Galichon précise que la localisation du campagnol sur la zone industrialo-portuaire est étudiée dans le cadre du SDPN.

6. Première discussion sur les modalités de validation des plans de gestion par le CSRPN

Pascal Galichon propose de présenter les plans de gestion de toutes les mesures en même temps afin de mettre en exergue la cohérence d'objectifs et de gestion entre ces mesures. Suite à une intervention de Philippe Housset, le Comité de suivi s'accorde sur ce point. La DREAL interrogera les experts du CSRPN sur ce point pour confirmer la méthode.

Denis Sivigny indique que le CSRPN se réunit en janvier, mars, mai, septembre et novembre, même si les dates peuvent être légèrement décalées en fonction des disponibilités de chacun. Il confirmera les dates définitives au début de l'année prochaine au plus tard.

La première version des plans de gestion sera disponible en avril. Le comité de suivi pourra se réunir fin avril début mai pour discuter des plans. Les prestataires et pilotes des plans (MdE, TBM) seront présents à cette réunion. Suite à ces discussions, les plans seront amendés et la nouvelle version sera transmise par courrier électronique au présent comité. Les documents finaux seront communiqués au CSRPN début juillet au plus tôt.

7. Avis sur les protocoles de suivi

Suite à une demande de François Leboulenger concernant le protocole Chiroptères, la référence au swarming sera enlevée, elle n'est pas pertinente dans le contexte.

D'une manière générale, les protocoles proposés sont trop généraux. Ils doivent être précisés pour s'adapter au contexte des mesures du chantier multimodal. C. Bessineton demande à ce que, concernant les protocoles avifaune, des précisions sur la localisation des points d'écoutes, etc. soient apportées.

Le comité s'accorde sur le fait que le titre « protocole » peut être modifié en « actions et moyens pour mettre en place les protocoles ».

Denis Sivigny, après avoir souligné l'adéquation des protocoles proposés, demande à ce que les données soient transmises dans un format compatible avec celui de l'ORBHN. N. Massu indique que ce point a été vérifié, les protocoles sont compatibles avec leur travail.

Denis Sivigny ajoute qu'il faut faire la distinction entre le suivi des espèces protégées demandé dans le cadre du chantier multimodal et ce qui est lié au SDPN. Ce point sera modifié dans le prochain document.

P. Housset demande à ce que la récurrence de suivi Pyrole ne soit pour l'instant pas précisé. Il suggère d'adapter le rythme des suivis en fonction de la taille et l'état des populations et de leur dynamique, lorsque ces éléments nous seront communiqués. Philippe Housset précise qu'à ce jour, la détermination entre la sous-espèce *arenaria* et *rotundifolia* est complexe. Il sera donc nécessaire de caractériser l'habitat de la pyrole des dunes dans un premier temps.

Après une discussion au sein du comité, le fait de ne pas prendre en compte le niveau sous-spécifique de la pyrole est validé.

Denis Sivigny insiste sur la nécessité de validation de ces protocoles le plus tôt possible. Une validation par le CSRPN en janvier est actée. Les dossiers devront être envoyés trois semaines avant.

8. Questions diverses

Denis Sivigny signale l'existence prochaine d'un SIG au sein de la DREAL pour référencer les localisations des mesures compensatoires.

Suite à l'état des lieux sur les exotiques par Natacha Massu (voir PPT), Philippe Housset transmet un guide sur la gestion des espèces exotiques envahissantes au GPMH pour leurs actions dans la gestion des espèces exotiques.

9. Prochains rendez-vous

Le GPMH proposera un doodle aux membres du comité pour fixer la date de la prochaine réunion courant avril.

La réunion du comité s'est clos par une visite de terrain afin de présenter l'avancée des travaux et l'état des lieux des mesures environnementales d'une manière générale.